



Note de service

DESTINATAIRES : Tous les employés du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Louis Rousseau, directeur des programmes santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux adulte

DATE : 1^{er} février 2024

OBJET : **MAINTENANT DISPONIBLE : LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES**

Au cœur de ses soins et de ses services, le CISSS des Laurentides prévoit des interventions adaptées afin de veiller à la sécurité, au bien-être ainsi qu'au rétablissement des victimes d'infractions criminelles.

En effet, plusieurs besoins peuvent émerger lorsqu'une personne est confrontée à un tel événement. Différents soins et services peuvent alors être offerts, au moment opportun, en soutien aux personnes victimes d'infractions criminelles.

En ce sens et afin d'outiller les personnes victimes, leurs proches, les intervenants et les partenaires, l'établissement présente sa [Déclaration de services aux personnes victimes d'infractions criminelles](#). Regroupant les différents services offerts, ce document est maintenant disponible sur [notre site web](#) ainsi que sur [Intranet](#). Nous vous invitons à le consulter.

Le tout est rendu disponible selon les directives ministérielles relatives à la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (LAPVIC).

Nous tenons également à remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées de près et loin dans la rédaction de cet outil.